



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le 12/03/2026
ID : 057-245700695-20260304-B20260303_05_SI-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-six, le trois mars à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le vingt-cinq février, sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Etaient présents :

M. Michel PAQUET,
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER, Michel HERGAT, Maurice LORENTZ, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Benoît STEINMETZ, David ROBINET

Absents avec procuration : Rachel ZIROVNIK à Michel PAQUET
Denis BAUR à Michel HERGAT

Etait excusé : Guy KREMER,

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 8
Nombre de votants : 10

Secrétaire de séance : Benoît STEINMETZ

Étaient également présents : Olivier HAUDOT, DGS, Thomas HERBER, DGST, Philippe LHOTTE, Directeur du Département Ressources et Services à la population, Julien PILLET, Directeur du Département Environnement et Cycle de l'Eau, Antoinette SALERNO, Chef du service institutionnel, Manon TURPIN, service communication.

Etait absente : Katia PEPPOLONI, Chargée de mission



5. Objet : Rénovation de la piscine CAP VERT à BREISTROFF-LA-GRANDE - Demande de subvention

Vu les crédits inscrits au budget,

Vu la délibération n° 20 du Conseil communautaire du 4 mars 2025 qui valide le projet de réhabilitation et rénovation du centre aquatique Cap Vert,

Vu la décision n° 4 du Bureau communautaire du 24 juin 2025 qui autorise le Président à solliciter une subvention de la Région Grand Est au titre du programme « soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services à la population »,

Considérant la nécessité de réaliser une rénovation complète du bâtiment et de restructurer l'organisation des espaces,

Considérant que le projet de rénovation du Centre Aquatique à Breistroff-la-Grande entre dans le cadre du programme de Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) de l'Etat,

Considérant que le montant des travaux de rénovation du bâtiment du centre aquatique et des bassins est évalué à 13 219 183,19 € H.T.,

Objet	Dépenses	Recettes	
Travaux de rénovation du centre aquatique CAP VERT	13 219 183,19 € H.T.	Subvention : FNADT (Etat) : 40 %	5 287 673,28 €
		Subvention : « soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services à la population » (Région Grand Est) : 1,66 % (montant de l'aide maximum avec le bonus écologie)	220 000 €
		Autofinancement (CCCE) : 58,34 %	7 711 509,91 €
TOTAL	13 219 183,19 € H.T.	TOTAL	13 219 183,19 € H.T.

Considérant le plan de financement prévisionnel ci-dessus,

Considérant cet exposé,

Il est demandé au Bureau communautaire,

- d'autoriser le Président à solliciter une subvention de l'Etat, au titre du programme FNADT, pour le projet de rénovation du Centre Aquatique à Breistroff-la-Grande,
- de valider le plan de financement prévisionnel ci-dessus,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Il est précisé que la part non subventionnée sera financée par les fonds propres de la CCCE.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 10
 Abstention : 0
 Contre : 0

Fait à Cattenom, le 4 mars 2026

Le Président,

Michel PAQUET

